

La possibilité d'un îlot¹

La répétition comme indice de littéralité

Frédérique FLECK
École normale supérieure (Paris)
AOROC-UMR 8546 CNRS-ENS
frederique.fleck@ens.fr

1. L'« ÎLOT TEXTUEL » : LA DÉFINITION DE J. AUTHIER

L'« îlot textuel » est le nom joliment imagé qu'a donné Jacqueline Authier, dans un article paru en 1978², à une catégorie bien particulière de discours rapporté ou, pour reprendre sa terminologie, de « représentation d'un discours autre ». Elle est revenue sur cette catégorie une vingtaine d'années plus tard (dans un article de 1996) pour définir de manière plus précise le type de discours représenté ainsi désigné. C'est sur cet article que je m'appuierai principalement.

Les formes de discours représenté peuvent relever de trois types d'emploi.

- Dans l'emploi standard, le discours représenté est reformulé et les mots employés renvoient à des éléments du monde. Le discours indirect relève de ce mode, ainsi que la modalisation en discours second sur le contenu :

(1) « Selon lui, Jean est allé la voir plusieurs fois. »

Dans l'exemple (1), « selon lui » modalise « Jean est allé la voir plusieurs fois » en indiquant qu'il s'agit d'une séquence de discours représenté – d'un « discours second » – et cette modalisation porte sur le contenu, et non sur les mots comme ce serait le cas avec une modalisation du type « selon ses propres termes ».

- Dans l'emploi autonome, les mots renvoient à eux-mêmes en tant que signes langagiers, c'est-à-dire qu'ils peuvent référer à la fois à leur signifié et à leur signifiant :

(2) « 'Soulier' est une rime pauvre pour 'berger'. »³

¹ Je remercie Alain Christol qui m'a soufflé l'idée de ce titre.

² La catégorie de l'« îlot textuel » est sommairement évoquée aux pages 28-29 et surtout 73-74. La présence d'« îlots » dans le discours indirect était déjà évoquée dans un article publié l'année précédente en collaboration avec A. Meunier (J. Authier-Revuz & A. Meunier 1977 : 60, note 31).

³ Exemple emprunté à J. AUTHIER-REVUZ (1992 : 40).

Le segment en emploi autonome, quelle que soit sa nature grammaticale, fonctionne comme un substantif :

(3) « Elle a fait : 'Grrr !' »

Le discours représenté y est cité et donné comme littéral. Le discours direct relève de ce deuxième mode.

• Enfin, l'emploi standard avec modalisation autonymique combine emploi standard pour l'intégration à la syntaxe normale de la phrase et emploi autonome pour le caractère de citation littérale. Le segment guillemeté de l'exemple (4) relève de ce troisième mode.

(4) « Sa passion pour 'l'héroïque lutte des paysans' a quelque chose de suspect. »⁴

L'îlot textuel est un segment guillemeté, relevant de la modalisation autonymique. Mais il a la particularité d'apparaître au sein d'un discours indirect ou d'une modalisation en discours second sur le contenu, c'est-à-dire au sein d'un discours représenté plus étendu relevant, lui, du mode standard. L'exemple (5) présente un îlot textuel au sein d'une séquence de discours indirect et l'exemple (6) à l'intérieur d'une modalisation en discours second sur le contenu.

(5) « Jean m'a dit qu'il l'avait 'draguée'. »

(6) « D'après Jean, elle n'a pas apprécié qu'il la 'drague'. »

Le fragment guillemeté constitue un « îlot » qui a échappé à l'opération de reformulation du discours représenté par le locuteur primaire et que l'on peut donc qualifier de « textuel » par contraste.

2. L'ÎLOT TEXTUEL SANS GUILLEMETS

La définition que donne J. Authier de l'îlot textuel intègre la mention des guillemets qui marquent l'îlot : il s'agit pour elle d'un « fragment porteur de guillemet (ou d'une intonation équivalente) » (1996 : 94). Il en va de même chez la plupart de ceux qui traitent de cette question.⁵ Quand certains envisagent la possibilité que le locuteur primaire ne marque pas l'îlot et laisse au récepteur le soin de reconnaître qu'il se sert de mots qui ne sont pas les siens, ils le font en passant, sans s'arrêter sur ce type de cas, tant la présence de guillemets est prégnante dans les textes contemporains.⁶

Le travail sur une langue comme le latin, pour laquelle nous ne disposons pas d'une ponctuation d'origine, fait passer ces cas au premier

⁴ Exemple emprunté à P. CHARAUDEAU & D. MAINGUENEAU (2002 : 191).

⁵ J. REY-DEBOVE (1997 : 259), P. CHARAUDEAU & D. MAINGUENEAU (2002 : 193), K. FLØTTUM (2004 : 123).

⁶ J. AUTHIER-REVUZ (1978 : 74), G. KOMUR-THILLOY (2010 : 183).

plan et invite à donner, dans la définition de l'îlot textuel, un rôle périphérique au marquage typographique. L'îlot textuel devient ainsi une forme purement interprétative de discours représenté, alors qu'avec guillemets il est clairement marqué, même s'il exige un travail interprétatif pour être identifié comme renvoi à un discours autre émanant de telle ou telle source (contrairement aux discours direct ou indirect qui sont des formes marquées et univoques)⁷. Il devient nécessaire, dans ces conditions, de s'interroger sur les indices qui permettent de repérer la présence d'un îlot textuel – repérage qui reste bien sûr sujet à caution, comme pour toute forme purement interprétative de discours représenté (discours indirect libre, direct libre, citation cachée...). L. Sznajder (2005 : 751-752) a ainsi noté que la présence de termes évaluatifs imputables au locuteur secondaire signalait un îlot textuel dans un discours indirect. Dans le présent volume, P. Lecaude montre que l'hétérogénéité linguistique peut être le signal d'une hétérogénéité énonciative (présence d'un îlot textuel ou d'une autre forme de modalisation autonymique) quand le discours représenté a été tenu dans une langue étrangère. Mais le travail d'inventaire de ces indices reste encore en grande partie à faire.

Les réflexions que je présente ici sur les problèmes de localisation des îlots textuels en latin seront centrées sur l'examen d'un signal plus discret qui, pour cette raison sans doute, n'a pas encore été pris en considération à ma connaissance : c'est celui que fournit la répétition d'un terme ou d'une expression.

À propos d'une forme purement interprétative comme l'îlot textuel non marqué par des guillemets, il est légitime de se demander ce qui peut limiter la prolifération interprétative⁸ : tous les termes d'une séquence de discours indirect ou de modalisation en discours second sur le contenu pourraient après tout en être, ou peut s'en faut. De manière plus générale, tous nos propos sont traversés par des discours autres : les mots avec lesquels nous nous exprimons nous appartiennent rarement en propre. Ces mots des autres, nous pouvons les ressentir comme autres et soit nous en distancier, soit au contraire nous les approprier consciemment, avec toutes les nuances possibles entre ces deux pôles. Mais nous pouvons aussi les avoir assimilés plus ou moins inconsciemment et les employer tout simplement comme s'ils étaient nôtres bien qu'ils ne le soient pas. Seuls les mots qu'un locuteur emploie en tant que termes énonciativement hétérogènes peuvent à juste titre être considérés comme des mentions. Ainsi, pour en revenir à la question particulière des îlots textuels qui m'occupe ici, lorsque nous rapportons les

⁷ Voir la typologie proposée par J. AUTHIER-REVUZ (1992 : 41-42) qui répartit en trois catégories les diverses formes de discours rapporté : formes marquées et univoques (discours direct, discours indirect, modalisation en discours second), formes marquées exigeant un travail interprétatif (segments relevant d'une modalisation autonymique marqués par des guillemets, par des italiques ou par une certaine intonation) et formes purements interprétatives (discours direct libre, discours indirect libre, citations cachées, allusions).

⁸ Je remercie Jean Trinquier de m'avoir amenée à préciser ma position sur ce point.

propos d'autrui au discours indirect, nous ne procédons pas forcément à une reformulation complète : certains termes du discours de départ peuvent se retrouver tels quels dans notre reformulation au discours indirect sans qu'il y ait là d'intention particulière de notre part de les préserver dans leur textualité. Ainsi, si Pierre m'a dit : « Je viendrai demain » et que je veux transmettre cette information à Paul, je lui dirai probablement : « Pierre m'a dit qu'il viendra demain » en reprenant les mots mêmes de Pierre (le verbe « venir » et l'adverbe « demain ») mais sans pour autant avoir nullement l'intention de présenter ces deux termes comme des reprises littérales : cela n'aurait aucun intérêt. De même que le discours direct n'est pas toujours fidèle mais se donne néanmoins toujours comme « citation-monstration »⁹ – c'est le cas bien connu de ce que J. Authier (1978 : 75) a appelé « discours direct pseudo-textuel » –, de même le discours indirect peut être partiellement fidèle tout en se donnant comme « reformulation-traduction ». Ce qui doit nous intéresser, en somme, n'est pas ce qui est réellement littéral, mais ce qui est donné comme littéral. Le présent travail consistera justement à préciser ce qui peut laisser penser que tel ou tel terme est présenté comme une retranscription littérale des propos d'autrui.

Je m'appuierai pour cette étude sur des exemples tirés du corpus épigrammatique. Pour ce type de corpus, constitué d'œuvres de fiction, il est plus juste de parler de discours « représenté » que de discours « rapporté » puisqu'aucun discours n'a été réellement tenu. Le statut fictionnel des textes sur lesquels je m'appuie n'empêche nullement, en revanche, de parler du caractère littéral des propos représentés : tout discours représenté par le biais d'un emploi autonymique ou avec connotation autonymique est donné dans sa matérialité signifiante. Le mode autonymique est le mode de la citation-monstration, par opposition au mode standard qui est celui de la reformulation-traduction, et le statut fictionnel d'un texte ne change rien au fonctionnement de cette opposition.¹⁰

3. THÉMATISATION DES PROPOS DE L'AUTRE ET RÉACTION

Le statut discursif des passages épigrammatiques que je vais commenter est plus facile à saisir si l'on prend la peine de faire un détour par le dialogue dramatique. Dans le cadre d'une interaction verbale, les mots d'un premier interlocuteur sont souvent repris par le second

⁹ Pour la définition du discours direct comme « citation-monstration » et du discours indirect comme « reformulation-traduction », voir J. AUTHIER-REVUZ (1992 : 38).

¹⁰ Mon but dans cet exposé n'est pas de mener une étude quantitative. Je peux cependant indiquer, pour donner une idée approximative de l'importance du phénomène, que l'on peut repérer avec une certaine vraisemblance une dizaine d'îlots textuels chez Catulle et, chez Martial, plusieurs dizaines.

interlocuteur ; il s'agit là d'un phénomène courant de diaphonie.¹¹ Ces propos sont repris en écho et deviennent ainsi le thème du discours du second interlocuteur qui réagit par rapport à eux pour marquer sa surprise, son indignation, sa joie... On peut observer ce phénomène dans l'exemple (7), extrait d'une pièce de Marivaux commenté en ce sens par J.-M. Granier (2003 : 218), ou dans l'exemple (8), tiré d'une comédie de Plaute et analysé par S. Roesch (2007 : 169).

(7) Marivaux, *Le Jeu de l'amour et du hasard* II, 11 : « MARIO : Quoi ! Ce babillard qui vient de sortir ne **t'a pas un peu dégoûtée de lui ?** SILVIA, avec feu : Que vos discours sont désobligeants ! **M'a dégoûtée de lui ! Dégoûtée !** J'essuie des expressions bien étranges ; je n'entends plus que des choses inouïes, qu'un langage inconcevable ; j'ai l'air embarrassée, il y a quelque chose ; et puis c'est le galant Bourguignon qui **m'a dégoûtée**. C'est tout ce qui vous plaira, mais je n'y entends rien. »

(8) Pl., *Asin.* 699-700 : *LI. Vehes pol hodie me, si quidem hoc argentum ferre speras.*

ARG. Ten ego ueham ?

« LIBAN : Oui, tu me serviras de monture, si vraiment tu espères obtenir cet argent. ARGYRIPPE : Moi, te servir de monture ? » (Trad. A. Ernout, C.U.F.)

Les épigrammes que je vais commenter se présentent, de manière fictive, comme la seconde partie d'une interaction verbale de ce type. Elles se donnent en effet comme la réaction à une intervention initiale absente. Ce cas de figure est semblable à celui d'une lettre, où l'on reprend souvent des passages de la lettre précédente du destinataire pour y répondre, mais d'une lettre fictive et que l'auteur présenterait seule, non accompagnée de celle du correspondant. Dans certains de ces poèmes, les propos qui sont repris pour faire l'objet d'une réaction sont, comme dans le cas du dialogue ou de la lettre, ceux de l'interlocuteur dont le nom apparaît dans une apostrophe au vocatif (cas de diaphonie potentielle¹²). Dans d'autres, les propos sont ceux d'un tiers (polyphonie), mais le mécanisme de thématization de ces propos en début d'épigramme reste le même.

L'absence de l'intervention initiale, dans cette fiction d'interaction verbale, rend nécessaire une certaine explicitation de la reprise. Les reprises en emploi standard avec modalisation autonymique, comme dans les exemples de Plaute et de Marivaux où la diaphonie est implicite, sont donc relativement rares. Les reprises prennent généralement la forme bien repérable d'une interrogation à laquelle une réponse est ensuite apportée comme au début de l'épigramme II, 33 de Martial :

(9) Mart. II, 33, 1 : *Cur non basio te, Philaeni ? Calua es.*

¹¹ Sur la diaphonie, voir E. ROULET (1985 : 73-84) et L. PERRIN (1995).

¹² E. ROULET (1985 : 82-83) oppose diaphonie potentielle (le discours repris n'apparaît pas dans le co-texte) et diaphonie effective.

Et à chacune elle a pris toutes les grâces pour soi. »
(Trad. A. Markowicz, L'Âge d'homme)

Ce retour du même terme peut bien sûr être lié simplement au fait que le locuteur primaire, poursuivant sur le même sujet, se sert du même mot pour référer à la même réalité. Mais, le plus souvent, il s'agit en même temps d'une réaction à la manière dont le locuteur secondaire désigne cette réalité. Cela implique que le terme répété n'est pas le fruit d'une reformulation, mais qu'il est montré dans sa matérialité signifiante, en emploi autonome ou en emploi standard avec modalisation autonymique. Tel est le cas dans le poème 86. Dans sa seconde occurrence (v. 3), l'adjectif *formosa* est en emploi autonome comme l'indique clairement son apparition au nominatif alors que la syntaxe exigerait l'accusatif : les éditeurs le marquent souvent à l'aide de guillemets. Le poète conteste l'application de ce qualificatif à Quintia et poursuit en énumérant les qualités qui, de son point de vue, sont nécessaires pour pouvoir l'attribuer. Il achève en appliquant le terme à Lesbie (v. 5) et en justifiant cette attribution. Il y a, dans ce type de reprise, un effet de pointage sur une partie des propos de l'autre et d'extraction : de l'affirmation *Quintia formosa est*, seul l'adjectif *formosa* est repris pour être épinglé et commenté. Ce même effet peut être observé dans les extraits de Plaute et de Marivaux dont je suis partie, avec également un cas de reprise multiple chez Marivaux (« M'a dégoûtée de lui ! Dégoûtée ! »).

Si le terme *formosa*, lors de sa répétition au v. 3, est donné comme littéral, le corollaire est bien sûr qu'il a également un caractère littéral lors de sa première occurrence et qu'il constitue donc un îlot textuel au sein de la reformulation des propos représentés en début d'épigramme. Dans le *carmen* 86, à l'intérieur de la séquence de modalisation en discours second sur le contenu du v. 1, qui relève de l'emploi standard, avec reformulation des propos représentés, on peut identifier l'adjectif *formosa* comme un îlot subsistant dans sa littéralité et relevant donc de la modalisation autonymique. C'est cet adjectif même qui a été employé pour qualifier Quintia et non un de ses équivalents (comme *bella* ou *pulchra*), sans quoi la discussion qui suit du qualificatif *formosa* n'aurait aucun sens. On retrouve donc un fonctionnement semblable à celui des échanges dialogués avec reprise en écho des termes mêmes de l'interlocuteur en début de réplique. Les propres termes de l'autre sont simplement enserrés dans une reformulation plus étendue qui explicite le caractère de reprise d'un discours autre.

La répétition dans la suite du poème de l'un des mots du discours représenté en début d'épigramme peut donc signaler, quand ce discours est présenté sous la forme d'une reformulation, que le mot en question constitue un îlot échappant à l'opération de reformulation. Il constitue une partie extraite du discours de l'autre et montrée dans sa matérialité signifiante pour être commentée.

Cela peut se vérifier dans d'autres poèmes, comme l'épigramme IX, 82 de Martial :

(13) *Dixerat astrologus periturum te cito, Munna,*

*Nec, puto, mentitus dixerat ille tibi.
 Nam tu dum metuis ne quid post fata relinquo,
 Hausisti patrias luxuriosus opes
 Bisque tuum deciens non toto tabuit anno : 5
 Dic mihi, non hoc est, Munna, **perire cito** ?*

« Un astrologue avait prédit que tu n'irais pas loin, Munna, et je crois bien qu'il ne t'avait pas dit un mensonge. Car dans ta crainte de laisser quelque chose à ta mort tu as englouti par tes prodigalités la fortune de ton père, et tes deux millions ont fondu dans moins d'une année. Dis-moi, n'est-ce pas là, Munna, ne pas aller loin ? » (Trad. C.U.F., H.-J. Izaac)

Cette épigramme présente, comme celle de Catulle, un jeu de redéfinition (*hoc est perire cito*, v. 6, « c'est ce qui s'appelle 'ne pas aller loin' »), avec une modalisation autonymique, qui invite à considérer *periturum cito* au v. 1 comme un îlot textuel. Ce statut d'îlot textuel de *periturum cito* est de plus garanti ici par le procédé de l'antanaclase qui joue sur la polysémie du verbe *perire*. L'occurrence du v. 1, en l'absence d'un contexte plus spécifique, est interprétée dans le sens le plus courant du verbe, « mourir », interprétation que conforte le v. 3 (*post fata*) ; mais, lors de sa seconde occurrence, à la lumière des v. 3 à 5, le verbe prend le sens moins courant de « faire banqueroute ». Un tel jeu sur la polysémie n'est possible que si le terme est bien le même dans les deux occurrences, car les synonymes de *perire* au sens de « mourir » n'ont pas la même polysémie et ne peuvent pas signifier « faire banqueroute ». Ce blocage de la synonymie est typique du mode autonymique.

De même, dans l'épigramme XI, 92 de Martial, les deux occurrences de l'adjectif *uitiosus* peuvent être considérées comme des citations littérales :

(14) *Mentitur qui te **uitiosum**, Zoile, dicit :
 Non **uitiosus** homo es, Zoile, sed uitium.*

« Il ment, celui qui t'appelle, Zoïle, un vicieux. Tu n'es pas un vicieux, Zoïle : tu es le vice. » (Trad. C.U.F., H.-J. Izaac)

Au v. 2, *uitiosus homo* est le foyer d'une négation polémique suivie d'une rectification introduite par *sed*. La correction apportée, *uitium*, constitue une figure étymologique par rapport à *uitiosus*, c'est-à-dire qu'il y a là un jeu qui repose sur l'identité du radical des deux termes. Si l'on substitue un synonyme à *uitiosus*, la figure étymologique avec *uitium* n'existe plus. Pour conserver tout son sel à cette épigramme, il faut donc considérer que *uitiosus*, au v. 2, et donc aussi *uitiosum*, au v. 1, sont employés avec modalisation autonymique et que la première occurrence constitue, de ce fait, un îlot textuel au sein du discours indirect.¹⁴

Dans les trois exemples que je viens de présenter, la répétition est associée à d'autres indices qui permettent de repérer de manière quasi

¹⁴ Cela malgré le caractère vague de l'attribution du discours représenté (*qui dicit*, qui semble plutôt renvoyer à un discours hypothétique qu'à une énonciation précise).

certaine la présence d'un îlot textuel. Cela m'incite, pour d'autres épigrammes dans lesquelles la présence d'un îlot textuel est davantage sujette à caution, à m'appuyer sur la répétition d'une partie du discours représenté pour proposer de lui conférer le statut d'îlot textuel.

Dans le *carmen* 7 de Catulle, l'expression *satis superque* qui se trouve dans le discours indirect au v. 2 réapparaît au v. 10 sous la forme *satis et super* :

(15) *Quaeris quot mihi basiationes*
*Tuae, Lesbia, sint **satis superque**.*
Quam magnus numerus Libyssae harenae
Lasarpiciferis iacet Cyrenis,
Oraclum Iouis inter aestuosi 5
Et Batti ueteris sacrum sepulcrum,
Aut quam sidera multa, cum tacet nox,
Furtiuos hominum uident amores,
Tam te basia multa basiare
*Vesano **satis et super** Catullo est,* 10
Quae nec pernumerare curiosi
Possint nec mala fascinare lingua.
 « Tu demandes combien de tes baisers
 Me seraient suffisants et plus encore.
 Pense alors, ma Lesbie, aux grains de sable
 Parfumés par la terre de Cyrène
 De l'oracle brûlant de Jupiter
 A la tombe sacrée du vieux Battus,
 Pense aux astres qui fixent en silence
 Les amours fugitives des mortels ;
 C'est autant de baisers qui doivent m'être,
 Pauvre fou, suffisants et plus encore
 Pour que les curieux, méchantes langues,
 Ne nous jettent un sort s'ils les dénombrent. »
 (Trad. A. Markowicz, L'Âge d'homme)

Cette répétition m'amène à rapprocher ce poème du type de l'épigramme définitoire illustré par les trois cas précédents et à supposer que, au v. 10, *satis et super* se trouve en emploi standard avec modalisation autonymique dans le cadre d'une définition. Il s'agit de savoir ce qui représenterait « assez et plus qu'assez », en réponse à la question reprise au discours indirect des v. 1 et 2 (*Quaeris quot mihi basiationes / Tuae, Lesbia, sint satis superque*). Il faudrait alors comprendre : « autant de tes baisers, voilà ce qui serait 'assez et plus qu'assez' pour ce fou de Catulle », avec la locution *satis et super* en fonction d'attribut. L'expression *satis superque* au v. 2 devrait alors être considérée comme un îlot textuel au sein du discours indirect.¹⁵

¹⁵ La reprise se fait dans ce poème avec une légère variation (*et* se substitue à *-que*), phénomène que l'on peut aussi observer dans les comédies de Plaute. Ainsi, dans *Asin.* 560-575 où deux longues répliques se font écho, on peut relever chez le premier

Dans le *carmen* 16, Catulle répond à des insinuations d'Aurélius et de Furius :

(16) *Pedicabo ego uos et irrumabo,
Aureli pathice et cinaede Furi,
qui me ex uersiculis meis putastis,
quod sunt **molliculi, parum pudicum.**
Nam castum esse decet pium poetam 5
ipsum, uersiculos nihil necesse est,
qui tum denique habent salem ac leporem,
si sunt **molliculi ac parum pudici**
et quod pruriat incitare possunt,
non dico pueris, sed his pilosis 10
qui duros nequeunt mouere lumbos.
Vos, quod milia multa basiorum
legistis, male me marem putatis ?
Pedicabo ego uos et irrumabo.
« Je vous baise, putain, je vous transperce,
Aurélius le pédé, Furius la pute !
Pour des vers délicats, trop peu pudiques,
M'accuser de sombrer dans la débauche ?!...
En son corps, le poète pieux est chaste
Mais dans ses petits vers c'est inutile
Car ils n'ont du piquant et de la grâce
Que s'ils sont délicats et peu pudiques,
S'ils éveillent encore les désirs
– Pas des gosses – des hommes bien poilus
Qui ne peuvent bouger leurs reins trop lourds.
Me traiter de fillette si je parle
De milliers de baisers dans mes poèmes ?!...
Je vous baise, putain, je vous transperce ! »
(Trad. A. Markowicz, L'Âge d'homme)*

Les insinuations d'Aurélius et de Furius sont présentées dans un discours indirect introduit par un verbe de pensée, *putastis*, au v. 3. On trouve, au sein de cette reformulation, l'expression *parum pudicum* qui est répétée sous la forme *parum pudici* au v. 8. Il est assez probable que, au v. 8, le poète reprenne textuellement l'accusation qui a été portée contre lui (employant donc les termes mêmes d'Aurélius et de Furius avec modalisation autonymique). Cette reprise lui servirait à souligner que cette qualification s'applique bien à ses vers, mais non à lui-même. L'expression *parum pudicum* du v. 4 devrait alors être considérée comme un îlot textuel. Le cas de *molliculi*, qui apparaît également aux v. 4 et 8, est plus délicat. L'indicatif maintenu dans la relative du v. 4, *quod sunt molliculi*, indique une prise en charge par le locuteur primaire des propos qu'il représente. On peut comprendre cela de deux manières : soit

interlocuteur **ubi fidentem fraudaueris, ubi ero infidelis fueris** (561) et chez le second **ubi sciens fideli infidus fueris** (568) ; exemple cité par S. ROESCH (2007 : 169).

Aurélius et Furius n'ont invoqué eux-mêmes aucune raison particulière et c'est le poète qui donne cette explication – dans ce cas, il n'y a pas ici d'îlot textuel –, soit Aurélius et Furius ont fondé leur accusation sur cet argument que le poète retranscrit en le prenant à son compte car ce qu'il conteste, ce n'est pas ce fait même, mais seulement la conclusion qui en a été tirée. Dans ce cas, il est possible de considérer *molliculi* comme un îlot textuel. Un autre élément mérite d'être pris en considération : le suffixe *-culi* de cet adjectif, caractéristique du style de Catulle. Cela inviterait de prime abord à regarder cet adjectif comme émanant du locuteur primaire et donc, dans l'hypothèse où la relative retranscrirait un argument d'Aurélius et de Furius, à y lire une reformulation de leurs propos par Catulle. Il est toutefois possible aussi de voir dans cet adjectif au suffixe si caractéristique un pastiche dont Aurélius et Furius se seraient servi pour brocarder Catulle. Il faut s'en tenir, ici, à des conjectures, mais la répétition du terme amène à formuler des hypothèses qui peuvent enrichir notre lecture du poème. Il se dessine ainsi autour de cet adjectif *molliculi*, de manière certes conjecturale, tout un chassé-croisé de reprises du dire de l'autre : Catulle citant Aurélius et Furius pastichant Catulle.

5. CONCLUSION

Le critère de la répétition comme indice de la présence d'un îlot textuel a ses limites : un terme apparaissant dans un discours représenté qui se donne comme une reformulation peut réapparaître plus loin sans qu'il y ait pour autant reprise en mention du dire de l'autre, sans donc que le terme répété relève du mode autonymique. La présence d'une répétition invite à s'interroger sur le statut du mot ou de l'expression répétée, mais ne permet pas à elle seule de conclure.

Dans certains cas, c'est même, au contraire, la variation qui peut signaler la présence d'une modalisation autonymique. Ainsi, dans un passage d'une lettre de Cicéron commenté par L. Sznajder (2005 : 751), le terme *febriculam*, avec son suffixe diminutif qui en fait un lexème évaluatif, à sa place dans la lettre du malade qui minimise ses souffrances, ne peut être pris en charge par Cicéron :

Cic., Att. 6, 9, 1 : *Id uidebatur approbare quod erat in extremo febriculam tum te habentem scripsisse.*

« Cela semblait corroborer les derniers mots de ta lettre où tu disais m'avoir écrit sous le coup d'une 'petite fièvre'. »

Si ces considérations lexicales seules suffisent à repérer *febriculam* comme un îlot textuel, on peut noter aussi la variation avec le terme non marqué d'un point de vue évaluatif, *febris*, que Cicéron emploie dans le même passage. La politesse l'empêchant de reprendre le terme évaluatif utilisé par Atticus, il emploie pour son propre compte une reformulation qui signale *febriculam* comme le mot d'un autre, non adapté au discours du locuteur primaire.

Plusieurs cas de figure doivent donc être envisagés quand une même réalité est évoquée à la fois dans le discours d'un locuteur secondaire présenté comme une reformulation et dans le propre discours du locuteur primaire. Si les mêmes termes sont employés pour renvoyer à ce référent, ce peut être l'indice d'une modalisation autonymique, le locuteur primaire prenant soin de reprendre à chaque fois littéralement la désignation du locuteur secondaire. Mais le retour du même terme peut aussi s'expliquer simplement par le fait qu'il s'agit du terme le plus courant et le plus commode pour désigner la réalité en question. Si sont utilisés des termes différents, l'interprétation est également ouverte puisqu'il peut s'agir aussi bien de deux formulations différentes imputables toutes deux au locuteur primaire (par souci de *variatio* par exemple) que d'une reformulation par le locuteur primaire d'une formulation due au locuteur secondaire qu'il ne juge pas bon de reprendre à son compte.

Dans le cas qui m'a occupée ici, celui de la répétition d'un même terme, c'est ainsi la présence d'un faisceau d'indices combinés qui permet, dans certains cas, d'acquérir une quasi-certitude quant à la présence d'un îlot textuel, présence toujours conjecturale par nature puisqu'il s'agit d'une forme interprétative du discours représenté. Le fait que la répétition prenne place dans un mouvement de réaction du locuteur primaire aux propos qu'il a représentés – définition ou redéfinition d'un terme (*satis superque, formosa*), contestation d'une qualification (*uitiosus, formosa, parum pudicus, molliculi*), remotivation malicieuse d'une expression (*perire cito*) – est évidemment primordial, mais d'autres signes viennent souvent s'y ajouter.

On voit par là l'utilité qu'aurait l'établissement d'un inventaire aussi complet que possible des indices d'une reprise littérale des propos d'autrui, pour le repérage des îlots textuels, mais aussi pour d'autres formes interprétatives de discours représenté. La répétition peut en être un quand elle concerne un terme qui apparaît au sein d'une reformulation des propos d'autrui et par rapport à l'emploi duquel le locuteur primaire réagit.¹⁶ Les exemples (13) et (14) m'ont donné l'occasion en passant

¹⁶ La répétition d'un terme liée à son emploi en modalisation autonymique s'observe aussi dans d'autres configurations, par exemple dans une réaction à une citation au discours direct comme dans le passage suivant où Quintilien (*I.O.* 3, 1, 4-5) cite trois vers de Lucrèce (*D.N.R.* 1, 936-938 et 4, 11-13) avant d'indiquer la faillite pressentie du livre qui s'ouvre par rapport à cet idéal en intégrant à son propre discours des termes qu'il reprend au poète :

Qua ratione se Lucretius dicit praecepta philosophiae carmine esse complexum ; namque hac, ut est notum, similitudine utitur :

« *Ac ueluti pueris **absinthia** taetra medentes
cum dare conantur, prius oras pocula circum
aspirant **mellis dulci** flauoque liquore »*

*et quae sequuntur. Sed nos ueremur ne parum hic liber **mellis** et **absinthii** multum habere uideatur sitque salubrior studiis quam **dulcior**.*

« C'est la raison pour laquelle Lucrèce dit qu'il a mis en vers le système de la philosophie, se servant de cette comparaison bien connue : 'De même que les médecins, quand ils veulent donner aux enfants la répugnante absinthe, frottent auparavant les bords de la coupe d'une couche de miel blond et sucré' et ce qui suit. Mais je crains bien que ce livre-

d'en évoquer deux autres : la figure étymologique et l'antanaclase, dont l'équivalent peut se retrouver, en l'absence de répétition, sous les espèces de la syllepse¹⁷.

RÉFÉRENCES

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline & MEUNIER, André, 1977 « Exercices de grammaire et discours rapporté », *Langue française*, 33, 41-67.

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, 1978, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », *DRLAV*, 17, 1-87.

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, 1992-1993, « Repères dans le champ du discours rapporté » I et II, *L'Information grammaticale*, 55, 38-42 et 56, 10-15.

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, 1996, « Remarques sur la catégorie de 'îlot textuel' », *Cahiers du français contemporain*, 3, 91-115.

BERRENDONNER, Alain, 1981, « De l'ironie ou La métacommunication, l'argumentation, et les normes », *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minit, 173-239.

BIRAUD, Michèle & MELLET, Sylvie, 2000, « Les faits d'hétérogénéité énonciative dans les textes grecs et latins de l'Antiquité », *Cahier Chronos*, 5, 9-48.

CHARAUDEAU, Patrick & MAINGUENEAU, Dominique, 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

FLØTTUM, Kjersti, 2004, « Îlots textuels dans *Le Temps retrouvé* de Marcel Proust », in : J.-M. Lopez-Munoz, S. Marnette & L. Rosier (éds), *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 122-130.

GRANIER, Jean-Maxence, 2003, « Faire référence à la parole de l'autre : quelques questions sur l'enchaînement « sur le mot » chez Marivaux »,

ci ne semble contenir trop peu de miel et beaucoup d'absinthe et que son étude ne soit plus utile qu'agréable. » (Trad. H. Bornecque, Garnier)

Je remercie Guillemette Mérot d'avoir attiré mon attention sur cet exemple.

¹⁷ La syllepse comme indice de modalisation autonymique fera l'objet d'une étude que je présenterai au 18^e Colloque international de linguistique latine (Toulouse, 8-13 juin 2015).

in : J. Authier-Revuz, M. Doury & S. Reboul-Touré (éds), *Parler des mots : le fait autonymique en discours*, 2003, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 217-232.

KOMUR-THILLOY, Greta, 2010, *Presse écrite et discours rapporté*, Paris, Orizons.

LECAUDÉ, Peggy, 2015, « Le grec rapporté : citation et reformulation d'énoncés grecs dans les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle », *De Lingua Latina* 11.

PERRIN, Laurent, 1995, « Du dialogue rapporté aux reprises diaphoniques », *Cahiers de linguistique française*, 16, 225-240.

REY-DEBOVE, Josette, 1997 (1978¹), *Le Métalangage*, Paris, Armand Colin.

ROESCH, Sophie, 2007, « Les méta-répliques dans le théâtre de Plaute : approche pragmatique », in : G. Purnelle & J. Denooz (éds), *Ordre et cohérence en latin*, Genève, Droz, 165-180.

ROULET, Eddy *et alii*, 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne, Lang.

SZNAJDER, Lyliane, 2005, « Stratégies de prises en charge énonciatives dans le discours indirect », in : G. Calboli (éd.), *Papers on Grammar IX. Latina Lingua ! Proceedings of the Twelfth International Colloquium on Latin Linguistics*, Rome, Herder, 749-761.